Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 056-215600560-20251211-20251211003B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'EVRIGUET

SEANCE du 11 DECEMBRE 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Mme Sophie COUTANT, Maire.

Etaient présents : Sophie COUTANT, Olivier FLAGEUL, Jean-Claude GUILLEMOT, Lucien BRET, Jean-Claude CORVAISIER, Christine EON, Jean-Claude PINÇON, Laurence CESMAT.
Étaient absents : Vanessa HOUSSA, Nicolas POUSSIN, Michèle URVOY.

Date de convocation :
04 décembre 2025

Secrétaire de séance : Olivier FLAGEUL.

3/ ADMISSIONS EN NON-VALEUR.

Madame le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune d'EVRIGUET pour un montant total de : 1 532.42 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE l'admission en non-valeur pour un montant total de 1 532.42 € correspondant à la liste dressée par le comptable public qui sera annexée à la présente délibération et d'ouvrir les crédits nécessaires au budget 2025.

Pour copie conforme.
Fait et délibéré à Evriguet
Le 11 décembre 2025
Le Maire,

MAIRIE D'EVRIGUET (Morbihan)